



Togo/ La loi de finances 2018 votée à l'Assemblée nationale

La loi de finances pour la gestion 2018 a été adoptée ce mercredi à l'Assemblée nationale au cours d'un vote boycotté par les députés de l'opposition parlementaire. Le budget s'équilibre en ressources et en charges à 1.321,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 7,7 % par rapport à celui de 2017.

La loi de finances pour la gestion 2018 consacre 44,5 % des ressources aux dépenses orientées vers les secteurs sociaux dont une bonne part sera réalisée dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et du Programme d'Appui aux Populations Vulnérables (PAPV), selon le ministre Sani Yaya en charge de l'Economie et des Finances. Les secteurs sociaux qui seront couverts sont entre autres : l'éducation, la santé, le développement socioéconomique à la base à travers la réalisation des projets d'infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain.

« Dans ce cadre, les actions du Gouvernement seront orientées vers la réalisation des écoles, des instituts de formation en agropastorale, des centres de santé, des points d'eau potable et l'assainissement de base ainsi que la construction des routes, des pistes rurales, l'aménagement hydro-agricoles, des infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, l'électrification rurale grâce à toutes les sources d'énergie », a indiqué le ministre Sani Yaya.

L'adoption de la loi de finances 2018 permet en outre au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre du programme conclu avec le FMI, un accord triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédits (FEC) qui prévoit un nouveau cadrage macro économique.

Par ailleurs, explique Sani Yaya, l'adoption de cette loi permet au Gouvernement de renforcer la mobilisation des recettes et de poursuivre la maîtrise des dépenses en limitant le déficit à 2,45 % contre une norme communautaire inférieure ou égale à 3 % ; ce qui permet de contenir l'évolution du taux d'endettement de notre pays qui est projeté à 52,8 % en 2021.

Au titre de cette loi par rapport au collectif budgétaire 2017, les recettes fiscales et non fiscales connaissent une hausse respectivement de 46,3 milliards de FCFA passant de 614,0 milliards à 660,3 milliards de FCFA et de 23,2 milliards de FCFA passant de 53,3 milliards à 76,5 milliards de FCFA en 2018. Les recettes budgétaires enregistrent aussi une augmentation de 38,9 milliards de FCFA pour atteindre 853,0 milliards de FCFA, contre 814,1 milliards de FCFA en 2017.

Les recettes budgétaires liquides augmentent de 59,0 milliards passant de 503,0 milliards de FCFA à 562,0 milliards de FCFA, tandis que les recettes budgétaires non liquides connaissent une baisse de 12,7 milliards passant de 111,0 milliards à 98,3 milliards de FCFA. Quant aux dépenses budgétaires, comparativement au collectif budgétaire 2017, elles ont augmenté de 47,3 milliards de FCFA pour ressortir à 925,5 milliards de FCFA contre 878,2 milliards de FCFA en 2017.

« Le Gouvernement s'engage à utiliser de façon rationnelle les moyens que vous venez de mettre à sa disposition en observant rigoureusement les procédures budgétaires en matière d'exécution des dépenses et de recouvrement des recettes afin d'éviter l'accumulation des arriérés et les dérapages préjudiciables à la dynamique engagée », a rassuré le ministre de l'Economie et des Finances.

Il faut souligner que l'adoption de cette loi intervient dans un contexte de crise sociopolitique. C'est d'ailleurs le risque majeur qui pèserait sur la mise en œuvre de cette loi de finances ; d'où la nécessité pour les acteurs de la classe politique de s'accorder pour une résolution de la crise.

Cris DADA